

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-402-1930 Subventions

n° 75-402-1930

Ministère

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication

25 mai 1930

Numéro JO

n° 402 du 31/05/1930

Date du numéro

31 mai 1930

### TEXTE INTÉGRAL

La subvention de vingt-quatre mille francs (24.000), prévue au budget de l'exercice 1030 ( chapitre XI, article 4), est accordée au Comité de l'Alliance française de Djibouti, pour le fonctionnement de l'Ecole maternelle durant l'année 1030. La moitié de cette somme sera mandatée immédiatement au nom du trésorier du Comité sur les prévisions budgétaires de l'exercice 1030; l'autre moitié sera payée au cours du deuxième semestre de l'année en cours.